



Audioconférence sur la situation sanitaire

8 juin 2021

Compte-rendu

Représentants des personnels FO :

S. SAIDI, M-C. KERAMBELLE et N. PAGNIEZ.

Une nouvelle audioconférence consacrée à la situation sanitaire s'est tenue le 8 juin 2021 sous la présidence de la Secrétaire générale adjointe. **Retrouvez l'ensemble des questions posées par FO** et les réponses apportées par l'administration.

En introduction, la SGA a indiqué les principales actualisations :

- Circulaire DGAFP définissant les règles de télétravail et les jauges.
- Foire aux questions de la DGAFP.
- Protocole national santé-sécurité des salariés en entreprises incluant le télétravail et la restauration.
- Guide ministériel d'évaluation des risques.

Points d'actualités :

- **Evolution sur le télétravail** : à compter du 9 juin 2021, le télétravail passe de 5 à 3 jours par semaine, sauf dans le cas où l'agent est déjà dans un télétravail conventionnel de 3 jours et dans le cas où l'agent est vulnérable (il reste alors en télétravail 5 jours par semaine). La DGAFP a produit un guide en lien avec la DITP visant à faciliter la mise en œuvre du télétravail et le retour en présentiel ; l'objectif étant d'accompagner les agents éloignés du travail sur site depuis longtemps. Il y aura une prise de contact avec ces agents et l'administration veillera à ce qu'ils récupèrent leur dotation de masques si celle-ci ne leur a pas été adressée par leur BRH de proximité.
- **Retour en présentiel** : une adaptation des locaux a été mise en œuvre. Il est possible de se réunir dans les salles en respectant la jauge de 4 m² par agent. Des affichages ont été déployés sur l'ensemble des sites avec le rappel des gestes barrières et le besoin d'aération des locaux. Les mesures de nettoyage ont été renforcées.
- **Vaccination** : les centres sont maintenant pleinement déployés. Il est rappelé que les agents peuvent bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence (ASA) pour se faire vacciner et également pour les personnes ayant des effets secondaires à la suite de cette vaccination.
- **Agents vulnérables** : ils demeurent en télétravail 5 jours par semaine si cela est possible. Pour ceux qui souhaitent revenir sur site, une attention particulière doit être portée à l'aménagement de leur poste de travail avec la mise en place de mesures de protection spécifiques. Ces agents peuvent également être mis en ASA si des aménagements ne sont pas possible techniquement.
- **Suspicion de COVID** : les agents doivent se mettre à l'isolement.

- **Restauration** : des mesures ont été adaptées avec des jauges maximum de 4 m² et la possibilité d'installer des tables à 6 personnes avec une distance de 2 m entre chaque table.

FO demande quelle est la durée des ASA fournies par l'administration pour se rendre à la vaccination à l'extérieur. Certains agents se sont interrogés sur ce point car cela n'a pas été précisé. Est-ce une journée, une demi-journée ou juste quelques heures ?

La SGA précise que l'ASA délivrée à un agent se faisant vacciner à l'extérieur est donnée pour une ½ journée compte-tenu des délais de route entre le domicile de l'agent et le MEFR.

Compte-tenu de la reprise progressive en présentiel et de l'augmentation de la jauge dans les restaurants, les effectifs de l'AGRAF sont sous-dimensionnés. Certains agents sont toujours en chômage partiel alors qu'il y a des files d'attente pour prendre son repas et au passage en caisse. Il faudrait également rappeler aux agents la nécessité de réserver impérativement un créneau de réservation sur l'application « ResaResto » d'Alizé afin d'éviter les encombrements.

Sur la restauration, on passe à partir du 9/6 à une jauge beaucoup plus importante avec 50 % de capacité. L'accroissement du nombre de personnes dans les restaurants de l'AGRAF est la conséquence du retour progressif en présentiel. Ce schéma va perdurer jusqu'en septembre. Les repas à emporter sont toujours à privilégier. La configuration de la cafétéria ne permet pas d'augmenter la cadence de délivrance de paniers repas. Les réservations sont nécessaires pour limiter le nombre de personnes en salle mais pas pour la délivrance de vente à emporter a priori. **Une confirmation sera demandée à l'AGRAF et un retour sera fait aux OS sur ce point.**

L'administration fait état de la prochaine réouverture le 16 juin du restaurant Reuilly de Necker qui permettra de décongestionner les restaurants Daumesnil et Diderot actuellement très sollicités. **Une visite du restaurant Necker sera proposée aux membres du CHSCT le 11 juin (horaire à déterminer).**

FO demande confirmation d'un possible versement d'une indemnité mensuelle de 10 € pour les agents en télétravail.

Cela fait partie de la négociation en cours au niveau de la Fonction publique d'Etat. Le Ministère envisagerait de boucler la négociation pour un accord télétravail à la rentrée.

Lors du GT Egalité professionnelle femmes-hommes, FO a demandé un point de situation de la cellule psychologique. Qu'en est-il ?

La tendance est plutôt stable : 160 dossiers ont été ouverts sur le périmètre à la fois de l'AC et des directions (hors DGFIP et DGDDI). La répartition de saisine est de 60 % pour les femmes et 40 % pour les hommes. La cellule psychologique va être maintenue pour le moment. L'administration n'a pas constaté une augmentation particulière du nombre de saisines. **Comme prévu, des informations écrites seront transmises aux OS suite à leurs précédentes demandes sur ce point. Après l'audio sanitaire, le SG a transmis aux OS le bilan de la cellule de soutien psychologique conformément à la demande faite par FO (voir ci-jointe).**

FO s'interroge sur la mise en œuvre d'autres campagnes de vaccination au sein du MEFR.

L'administration indique qu'elle n'a pas connaissance d'évolution quant à la vaccination par les médecins de prévention. Celle-ci reste conditionnée à l'obtention de doses de vaccins. Le gouvernement souhaite, a priori, privilégier l'orientation de la population vers les centres de vaccination collective.

La 1^{ère} vague de vaccinations (ASTRA-ZENECCA) au MEFR est achevée avec la délivrance d'une 1^{ère} dose. Début juillet seront prévues les 2^{ème} doses pour les agents concernés. Il y a eu également une opération de vaccinations (JANSEN) en dose unique, au départ réservée pour la DRFIP de Paris mais élargie au périmètre de l'AC.

FO fait état de la phobie de certains agents qui craignent de revenir sur leur lieu de travail après une longue période.

Les règles qui figuraient dans la circulaire DGAFP avec la reprise progressive au 9/6, 1/7 et 1/9 ont été diffusées à l'ensemble des agents. L'administration a insisté sur l'accompagnement à apporter aux agents n'étant pas revenus sur site depuis longtemps. L'échéance du 1/9 nécessite une préparation, notamment concernant les demandes d'autorisation de télétravail dans le nouveau cadre juridique. Cela reste conditionné à l'amélioration des conditions sanitaires à cette date. Une concertation avec l'ensemble des directions a été engagée, les agents devront passer obligatoirement par SIRHIUS pour poser leur jour de télétravail. Une note de consigne sera diffusée aux directions d'ici la fin juin. Les congés d'été seront posés sous la responsabilité du chef de service et de manière à assurer une continuité de service.

Une note a été adressée aux directions et services afin d'assurer un suivi des difficultés suite à la reprise en présentiel et aussi en soutien des managers.

La suspension du jour de carence vaut jusqu'à la fin septembre. Les situations individuelles des agents doivent être vues avec SRH2.

FO s'interroge sur la mise à jour de la signalétique dans les bâtiments, les salles de réunion, les ascenseurs...

SEP2 confirme que, dans la perspective de l'assouplissement du télétravail, le dispositif a été réajusté et des précautions ont été prises au niveau de la signalétique à la fois sur la capacité d'accueil des salles de réunions et sur les distances physiques à observer. Tous les points de distribution de gel hydro-alcoolique ont été réapprovisionnés. L'affichage dans les sens de circulation et dans les ascenseurs a été vérifié.

Les représentants du CHSCT seront invités, s'ils le souhaitent à procéder à une visite d'un bâtiment afin de s'assurer que toutes les mesures ont bien été mises en œuvre.

Pour vérifier les capacités des salles de réunion, les agents peuvent se rendre sur le nouveau moteur de recherche Octopus, plus ergonomique et plus rapide, pour trouver une information.

SEP2 va se doter de compteurs CO2 afin de contrôler le renouvellement d'air dans les salles de réunion. La plupart des salles sont ventilées de manière mécanique sauf celles qui n'ouvrent pas sur l'extérieur d'où l'importance de cette mesure.

L'aménagement extérieur sera révisé pour le 9 juin avec l'installation de tables et de chaises en conséquence, y compris pour les barnums. La capacité va passer de 50 à 65 %.

Si une distribution de masques lavables est nécessaire celle-ci sera effectuée par SEP2 ; la dernière dotation remontant au mois de mars.

L'évolution de la jauge dans les salles de réunions va permettre de reprendre les instances en présentiel avec un nombre de participants réduits.